

## Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme

# Cerfs d'élevage

### LES CODES DE PRATIQUES :

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation de différentes espèces d'animaux de ferme. Ils n'ont pas pour objet de servir de manuels de production. Par contre, il sont conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres exploitants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation à évaluer leur pratiques d'élevage et à tenter de les améliorer.

### CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LE CERF D'ÉLEVAGE:

L'industrie canadienne du cerf reconnaît la nécessité d'un code national de pratiques qui traite de la question du bien-être des animaux tout en tenant compte des exigences normales de la gestion agricole. L'industrie de l'élevage du cerf a entamé l'élaboration du code de pratiques par un examen des codes de pratiques et des publications provenant d'un éventail de sources canadiennes et internationales. Après des démarches menées par le Conseil de la venaison du Canada auprès de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, un comité d'examen a été formé afin qu'il apporte d'autres contributions et élabore le code.

L'élevage commercial du cerf au Canada, y compris le wapiti (North American elk), date de plus de 25 ans. Dans le passé, il s'agissait d'élevages sur une petite échelle; toutefois, depuis les dix dernières années, l'industrie connaît un essor important alors que les agriculteurs recherchent des solutions de rechange rentables et écologiquement durables à l'agriculture traditionnelle.

Les espèces et le nombre de cerfs varient d'une province à une autre. À l'heure actuelle, le wapiti, le cerf noble et le daim sont considérés comme pouvant le mieux s'adapter à l'élevage dans l'environnement canadien. Les cerfs d'élevage sont principalement destinés à la vente comme sujets reproducteurs, pour la venaison (viande) et pour leurs bois de velours. Les cerfs d'élevage ont des comportements et une physiologie qui sont le fruit d'une adaptation à leur environnement régional. Les espèces des régions tempérées et arctiques démontrent un cycle annuel de reproduction et un métabolisme marqués synchronisés par la photopériode (durée du jour). Ces adaptations permettent au cerf de survivre aux rigueurs de l'hiver et de tirer profit des brèves périodes de croissance de la végétation.

La présent feuillet de renseignements n'expose qu'une petite partie de l'information comprise dans l'ensemble du Code de pratiques recommandées pour le cerf d'élevage. On peut obtenir un exemplaire du Code complet auprès de son organisme sectoriel local ou bureau agricole provincial.



## **POINTS SAILLANTS TIRÉS DU CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LE SOIN ET LA MANIPULATION DES CERFS D'ÉLEVAGE :**

### **SECTION 2: ÉLEVEURS**

#### **Compétences et responsabilités des éleveurs :**

- Les personnes qui travaillent avec des cerfs doivent comprendre et accepter qu'elles sont responsables du bien-être des animaux qui leur sont confiés. Les employeurs ont l'obligation de bien former leurs employés sur la manipulation sans cruauté, l'utilisation du matériel et le soin des animaux et de veiller à ce qu'ils suivent ces principes en tout temps.
- Avant de répartir les tâches, il faut bien informer le personnel sur les besoins élémentaires saisonniers des cerfs selon l'espèce, le sexe et l'âge des animaux sous sa garde. Une connaissance pratique du comportement des cerfs, conjuguée à des installations appropriées, est nécessaire pour assurer la manipulation sans risque du cerf.

### **SECTION 3 : SOINS DES ANIMAUX**

#### **Nutrition:**

- Les aliments servis aux ruminants habituels conviennent généralement au cerf noble, au wapiti et au daim. L'original, le caribou, le cerf de Virginie et le cerf mulot peuvent exiger des régimes spéciaux. Il est possible que les besoins des cerfs en minéraux comme le cuivre, le sélénium ou le cobalt diffèrent de ceux des moutons ou du bétail. Ces besoins peuvent varier d'une espèce de cerf à l'autre.
- Au cours de l'hiver, les cerfs diminuent leur consommation alimentaire et leur activité métabolique; ils devraient donc être en bonne condition avant l'hiver. Des rations équilibrées de bonne qualité (grains, granulés ou fourrages conservés) doivent leur être fournies pendant cette saison. À mesure que la consommation alimentaire diminue, la demande en aliments très énergétiques s'accroît. Par contre, il y a risque de suralimentation.
- Lorsqu'on fournit du foin engerbé, il est essentiel d'en enlever la ficelle et l'enveloppe pour éviter que les sujets ne les ingèrent et ne tombent malades ou ne meurent ou qu'ils ne s'emmêlent dans celles-ci et ne s'infligent des blessures.

#### **Pâturages**

- Habituellement, les cerfs sont élevés sur des pâturages naturels ou ensemencés.
- Les animaux au pâturage doivent avoir accès à des aliments et à de l'eau en quantité et de qualité suffisantes. Le sel et les minéraux nécessaires doivent être mis à leur disposition.
- Les animaux au pâturage doivent avoir accès à des abris naturels ou fabriqués pour se protéger contre les intempéries.

## Manipulation

- Les cerfs doivent être manipulés doucement, avec soin et patience. Leur familiarisation à un âge précoce avec les installations de manipulation et les méthodes de conduite habituelles réduit les craintes.
- L'utilisation d'un chien pour le rassemblement des bêtes suscite de nombreuses questions. Les cerfs qui ne sont pas familiers avec les chiens peuvent s'affoler et se précipiter dans les clôtures. Le wapiti et même le cerf noble peuvent être dangereux pour les chiens. Bien que les chiens puissent protéger les petits cerfs tels les daims contre les prédateurs, il est possible que la familiarisation des cerfs avec le chien puisse réduire leur vigilance et leur agressivité naturelles à l'endroit des prédateurs. Si l'on utilise un chien, ce dernier doit être bien entraîné, avoir de l'expérience avec les cerfs et être étroitement surveillé.

## Reproduction

- La perturbation des groupes de reproduction doit être réduite au minimum durant la période de rut.
- Les mâles issus de sous-espèces ou d'hybrides plus imposants ne doivent pas être accouplés à des femelles qui sont considérablement plus petites et qui n'ont pas au moins une fois élevé un petit avec succès.
- Les femelles doivent être nourries de manière à ce que leur condition soit optimale juste avant la reproduction. Les besoins alimentaires sont généralement faibles au début de la gestation, mais ils augmentent considérablement dans les dernières étapes de celle-ci et doublent pratiquement pendant la lactation.

### Systèmes de reproduction naturels

Le wapiti, le cerf noble et le daim ont un système de reproduction fondé sur un harem, c'est-à-dire que les mâles dominants règnent sur des groupes pouvant compter jusqu'à 20 femelles. Dans certains cas, le daim peut recourir à un système de parade en arène, dans lequel les mâles se font concurrence sur une arène d'exposition centrale. Dans la nature, les orignaux, les cerfs de Virginie et les cerfs muets parcourent de grandes distances au cours du rut, poursuivant les femelles et s'accouplant avec elles en séquence.

## Mise bas et soins néonataux

- Les femelles gravides doivent se familiariser avec l'aire de mise bas plusieurs semaines avant la parturition. Les pâturages doivent être bien pourvus de fourrages de qualité, d'eau et d'abris contre le soleil intense et les intempéries. Les aires de mise bas doivent être éloignées de toute agitation potentielle, mais à proximité des installations. Des personnes que les femelles connaissent bien doivent exercer une surveillance discrète plusieurs fois par jour.
- Une femelle qui a reçu de l'aide ou qui a été dérangée pendant la mise bas peut abandonner son nouveau-né. Il faut donc prévoir un plan d'urgence pour l'élevage artificiel des faons.
- Les nouveaux-nés doivent consommer du colostrum dans les 12 heures suivant leur naissance pour obtenir les nutriments et les anticorps essentiels à leur survie. Les faons élevés artificiellement doivent avoir accès à des aliments appétents, à du fourrage frais, et à de l'eau propre et fraîche.

### **Soins pour la santé du troupeau**

- Les animaux et les installations doivent être inspectés régulièrement.
- Un programme exhaustif de soins de santé pour le troupeau doit être élaboré en consultation avec un vétérinaire.
- Les animaux blessés ou malades doivent être traités rapidement, ou si le traitement est inutile, il faut les abattre sans cruauté.

### **SECTION 5 : TRANSPORT**

- Les personnes qui manipulent ou transportent les cerfs doivent être bien formées et au courant des questions de comportement et de bien-être des cerfs. Elles doivent se conformer au règlement d'application de la *Loi sur la santé des animaux*.

---

Tous les codes sont actuellement élaborés par un comité d'examen formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs agricoles connexes et de divers intéressés. Voici certains des organismes qui ont contribué à divers stades de la rédaction du code.

- Agriculture et Agro-alimentaire Canada
- Le Conseil canadien de protection des animaux
- La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
- Le Conseil des viandes du Canada
- L'Association canadienne des vétérinaires
- Le Conseil de la venaison du Canada
- L'Université de l'Alberta

En 1995, le Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC) ainsi que son Comité canadien des productions animales et son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme se sont chargés, de concert avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, de mettre à jour les codes existants et d'en élaborer de nouveaux.

On peut se procurer plus de renseignements sur le processus d'élaboration des codes auprès du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

Pour obtenir des exemplaires des codes, communiquer avec le groupe sectoriel national visé ou avec les organismes provinciaux intéressés.

Le présent feuillet a été préparé par Penny Lawlis, inspecteur du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, et révisé par le Comité des codes de pratiques. Il a été imprimé et distribué grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.